

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'ESCARENE Séance du 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni au siège de la mairie de L'Escarène, sous la présidence du docteur Pierre Donadey, maire.

Etaient présents : DONADEY Pierre, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, DUQUESNE Céline, SABLAYROLLES Rolande, ARIS Georges, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine, LACOUT Philippe, SIMON Raphael,

Absents représentés : SALTON Gérard représenté par DUQUESNE Céline, ZIZZO François représenté par VALLAURI Jean-Claude, BRACCO Patrice représenté par VALLAURI Jean-Claude, VRIGNON Bertrand représenté par NITART France, ANTHOINE-SAVARY Kathia représentée par DONADEY Pierre, CHIBANI Franck représenté par ARIS Georges, DORDE Maéva représentée par SOUMATI Marie-Christine,

Absente excusée : DOTTAIN Laurence, BEUGNIET Pierre.

Madame Rolande Sablayrolles a été nommée secrétaire de séance

Délibération n°: 25 06 34

Objet :

Motion pour la mise à disposition du dépôt de sel

Exposé des motifs

Le plateau de la gare a connu, au cours des dernières années, une requalification progressive par la mise en œuvre d'un projet d'aménagement cohérent et structurant à vocation publique. Plusieurs échanges de terrains ont été effectués entre la Communauté de Communes du Pays des Paillons (CCPP) et le Département, permettant l'implantation d'équipements publics tels que :

- Une crèche,
- Une salle polyvalente destinée aux spectacles et événements publics,
- Un parking multimodal assurant l'interconnexion des différents modes de transport.

Ces équipements structurent aujourd'hui un secteur à forte valeur d'usage public, accessible à l'ensemble de la population et destiné à renforcer les services de proximité.

Il subsiste toutefois une parcelle, demeurant propriété du Département, dont l'affectation actuelle (entreposage de matériaux divers, notamment du sel de viabilité hivernale) apparaît aujourd'hui anachronique au regard des usages publics généralisés sur le reste du plateau.

Dans un objectif d'optimisation du site et d'amélioration de la cohérence urbaine, la Communauté de communes du Pays des Paillon a déjà anticipé la relocalisation de cette fonction de stockage en mettant à disposition, à proximité de la subdivision, un terrain permettant l'implantation d'un silo à sel adapté, directement accessible aux véhicules d'exploitation.

Cette relocalisation opérationnelle ouvre la possibilité de requalifier le foncier résiduel, pour y implanter un équipement sportif de proximité, destiné à l'ensemble des habitants, mais également aux collégiens, compte tenu de la proximité immédiate du collège.

Un tel projet répond à plusieurs objectifs d'intérêt général :

- Développer les équipements de loisirs et de sport accessibles à tous ;
- Renforcer la cohésion sociale par la pratique sportive partagée ;
- Offrir un complément fonctionnel aux infrastructures scolaires existantes ;
- Consolider la logique d'aménagement public du plateau de la gare.

Considérant que dans le cadre de l'aménagement du plateau de la gare, la Communauté de Communes du Pays des Paillons (CCPP) avait prévu, par délibération en date du 21 novembre 2016, le principe d'un échange foncier permettant de libérer cette même parcelle départementale en y délocalisant le dépôt de sel de la SDA Littoral Est ;

Considérant que cette relocalisation du dépôt de sel permet de sécuriser les conditions opérationnelles de la viabilité hivernale tout en libérant un espace stratégique pour les équipements publics communaux ou communautaires ;

Motion

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé du maire, et après en avoir délibéré

-Demande officiellement au Département le transfert de propriété, ou à défaut, la mise à disposition de la parcelle départementale résiduelle située sur le plateau de la gare, actuellement utilisée pour l'entreposage de sel et de matériaux, afin de permettre la réalisation d'un équipement sportif à usage public ;

-Souligne que cette demande s'inscrit dans la continuité des échanges fonciers déjà réalisés, dans un objectif partagé de requalification urbaine et de développement des équipements publics de proximité ;

-Rappelle que la Communauté de Communes du Pays des Paillons (CCPP) a déjà contribué à la relocalisation de la fonction de stockage de sel en mettant à disposition un terrain à proximité de la subdivision départementale pour l'implantation d'un silo moderne, facilitant les opérations de viabilité hivernale ;

-Appuie sa demande dans le cadre de la délibération de la CCPP du 21 novembre 2016, qui validait l'échange d'un terrain spécifiquement destiné à accueillir le dépôt relocalisé ;

-Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes démarches, discussions et actes nécessaires avec les services du Département pour étudier les modalités juridiques, techniques et financières de ce transfert ou mise à disposition.

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 20

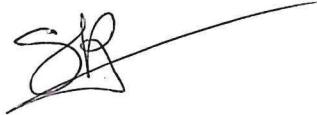
Pour : DONADEY Pierre, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, , SABLAYROLLES Rolande, ARIS Georges, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine, LACOUT Philippe, SIMON Raphael, ZIZZO François représenté par Vallauri Jean-Claude, BRACCO Patrice représenté par SABLAYROLLES Rolande, VRIGNON Bertrand représenté par NITART France, ANTHOINE-SAVARY Kathia représentée par DONADEY Pierre, CHIBANI Franck représenté par ARIS Georges, DORDE Maéva représentée par SOUMATI Marie-Christine,

Contre : /

Abstentions: DUQUESNE Céline, SALTON Gérard représenté par DUQUESNE.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Rolande SABLAYROLLES



LE MAIRE
Docteur Pierre DONADEY

